

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2023-186/PR/MEFI portant approbation et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel de l'exercice 2024 du Fonds de Développement Economique de Djibouti (FDED).

n° 2023-186/PR/MEFI

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE

Date de publication
30 janvier 2024

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2023

Date du numéro
31 décembre 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle en°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU: La Loi n°119/AN/116/6ème L du 16 janvier 2011 relative à la Constitution et à la Supervision des Etablissements de crédit et des auxiliaires financiers

VU La Loi n°134/AN/11/6ème L portant adoption du code de Commerce de Djibouti du 1er août 2012

VU La loi n°143/AN/19/16ème L du 05 avril 2016 portant code de la bonne gouvernance des Entreprises Publiques du 05 avril 2016

VU La Loi n°55/AN/19/8ème L du 23 juillet 2019 portant régime juridique des Entreprises Publiques

VU La Loi n°134/AN/21/8ème L du 21 juillet 2022 portant modalités et conditions de cession des participants de l'Etat dans le capital des Entreprises Publiques

VU La Loi n°161/AN/22/8ème L du 21 juillet 2022 relative au contrôle Economique et Financier des Entreprises Publiques

VU Le Décret n°2001-0123/PR/MEFPP modifiant le Décret n°2000-0104/PRE portant création du Fonds de Développement Economique de Djibouti

VU Le Décret n°2008-0064/PRE du 04 mars 2008 modifiant le Décret n°2007-0117/PRE/MEFPP portant organisation et fonctionnement du Fond de Développement Economique de Djibouti et du Fonds de Garantie des Prêts

VU Le Décret n°2010-0216/PR/MPICRP portant modification et complétant le Décret n°2008-0064/PRE modifiant le décret n°2007-11/PR/MEFPP portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement Economique de Djibouti et du Fonds de Garantie de prêts accordés aux promoteurs et jeunes diplômés

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VULe Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du Fonds de Développement Economique de Djibouti du 7 novembre 2023

VULa Délibération n°3 de la réunion du Conseil d'Administration du Fonds de Développement Economique de Djibouti du 07 novembre 2023

SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Décembre 2023.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le projet du budget prévisionnel pour l'exercice 2024 du Fonds de Développement Economique de Djibouti qui se présente comme suit

- En produit :385.277.791 FDJ– En charge
:321.434.687 FDJ– Soit un excédent de
:63.843.104 FDJ Article 2ème : Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 31 Décembre 2023

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH